

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Contrôles aux frontières aériennes : La situation reste difficile en région**

Le ministère de l'intérieur a décidé le 12 juillet, à effet immédiat, le renforcement des effectifs de police en charge du contrôle transfrontières dans les aéroports parisiens, et ce jusqu'au 31 août prochain.

La prise de conscience de la gravité de la situation marque une étape importante pour un traitement efficace et pérenne de la problématique du contrôle aux frontières aériennes de la France.

La situation dans les aéroports en région reste néanmoins critique.

L'UAF appelle les pouvoirs publics à prendre des mesures immédiates et concrètes en faveur des aéroports régionaux afin d'améliorer la fluidité des flux de passagers, en premier lieu le renforcement des effectifs policiers dédiés au contrôle.

La modernisation des dispositifs techniques nécessaires au contrôle des passeports évoquée dans le communiqué du ministère de l'intérieur va également dans le bon sens.

L'UAF appelle cependant les pouvoirs publics à mettre les services des douanes en charge des contrôles sur les aéroports de proximité au niveau des moyens techniques dévolus aujourd'hui à la PAF (Police aux frontières).

Le sous-équipement actuel des services de douanes doit être remédié.

Au-delà des mesures d'urgence, nécessaires, pour passer le cap de la saison estivale 2017, l'UAF entend prendre date pour la rentrée afin de trouver des solutions pérennes permettant de concilier exigences sécuritaires et qualité de service dans les aéroports français. C'est aujourd'hui qu'il faut préparer l'été 2018 !

L'UAF et ses partenaires de la FNAM ont fait le 11 juillet dernier aux services du Premier ministre des propositions concrètes. Les solutions technologiques existent qui permettent de concilier exigences sécuritaires et qualité de service dans les aéroports français. Les aéroports français ont besoin urgemment d'un vaste plan d'automatisation des contrôles aux frontières aériennes de la France.

Notre pays affiche de hautes ambitions en matière de développement touristique avec un objectif de 100 millions de touristes d'ici à 2020 (contre 85 millions actuellement). Sur les 15 millions de touristes supplémentaires, 80% viendront par voie aérienne.

L'automatisation des contrôles aux frontières aériennes de la France est un investissement d'avenir.

« Faisons-en sorte que l'été 2018 ne soit pas un copier-coller de l'été 2017. L'absence d'approche coordonnée, en dépit de nos alertes, a généré la situation que nous connaissons actuellement. Le défi est aujourd'hui de reconfigurer les moyens de contrôle en fonction des nouvelles exigences sécuritaires. Nous avons fait des propositions d'avenir. Nous sommes prêts à en discuter dès septembre avec les services du Premier ministre. » déclare Thomas JUIN, Président de l'UAF.

**A propos de l'UAF :** Avec plus de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français (UAF) est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) et de l'Airports Council International (ACI Europe). Les aéroports membres de l'UAF accueillent chaque année : 186 millions de passagers, 5,2 millions de mouvements d'aéronefs et 2,5 millions de tonnes de fret. Ils génèrent près de 200 000 emplois directs et plus de 82 milliards d'euros de PIB par an.

**Contact Presse UAF :**

Morgane Gens Eté en Hiver -Tél : 01 40 70 93 17 – 06 88 63 34 30  
morgane.gens@eteenhiver.com